



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°02

Réunion électronique du 19/08/2024

Présents : MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission. Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

ENGAGEMENTS SAISON 2024-25

Vous trouverez ci-dessous les dates d'engagement de vos équipes pour la saison 2023-2024.

Compétitions	Dates limites d'engagement
U20 D2	02 Septembre 2024
U17 Brassage	02 Septembre 2024
U15 Brassage	09 Septembre 2024
U13 Promotion Brassage	29 Aout 2024
U13 1 ^{ère} Division Brassage	29 Aout 2024
U11	02 Septembre 2024
U9	04 Septembre 2024
U7	11 Septembre 2024

Pour les catégories U13, U15 U17 et U20, les engagements sont réalisables depuis FOOT 200 comme précisé sur l'article en ligne sur le site du District.

Pour les engagements du football d'animation les clubs utiliseront le module FAL (Football Animation et Loisir) pour engager leurs équipes.





HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.



TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.

Catégorie	Pratique	Temps de jeu Max	Type de compétitions	Observations
U7 / U6	Foot à 3 ou 4	60'	Brassages et poules de niveau autorisées mais pas de classements affichés.	
U7	Foot à 5	60'	Brassages et poules de niveau autorisées mais pas de classements affichés.	A compter du 01 Avril de la saison en cours.
U9 / U8	Foot à 5	75'	Brassages et poules de niveau autorisées mais pas de classements affichés.	
U9	Foot à 8	75'	Brassages et poules de niveau autorisées mais pas de classements affichés.	A compter du 01 Avril de la saison en cours.
U11 / U10	Foot à 8	90'	Phase finale avec matchs de classement.	
U13 / U12	Foot à 8	105'	Phase finale avec matchs de classement.	
U13	Foot à 11	105'	Phase finale avec matchs de classement.	A compter du 01 Avril de la saison en cours.
U15 / U14	Foot à 11	120'	Libre	
U16 / U15	Foot à 11	135'	Libre	
U18 / U17	Foot à 11	135'	Libre	
Seniors	Foot à 11	135'	Libre	

Tournois autorisés :

ASF PIERRELATTE :

U15F le 14 septembre 2024,

U18F le 14 septembre 2024.

US MONTELIMAR :

U15 le 31 Aout 2024.





U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Fonctionnement catégorie U7 :

Engagements des équipes :

Date limite d'engagement : 11/09/2024.

La journée d'accueil de la catégorie U7 est programmée le 28 septembre 2024. Les clubs seront convoqués sur les sites retenus par le District. Les clubs présenteront obligatoirement 1 équipe (2 exceptionnellement). L'ambition est celle d'une présence de tous les clubs sur ces rassemblements. Les clubs absents ne pourront pas être support de plateaux.

Le nombre d'équipes par plateau est réduit à 12, à raison de 3 équipes maximum du même club.

Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 11/09/2024 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 12 octobre 2024 et 9 novembre 2024.

Les engagements reçus au-delà du 11/09/2024 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 23/11/2024 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.

Toutes les équipes sont engagées sur un seul niveau de pratique. Comme annoncé lors des réunions techniques du 18 Juin, 2 dates seront retenues lors de la phase Automne pour tester la mise en place de plateaux U6 d'une part et U7 d'autre part dans la mesure du possible. Une communication spécifique sera faite sur le sujet.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

Fonctionnement catégorie U9 :

Engagements des équipes :

Date limite d'engagement : 04/09/2024.

La journée d'accueil de la catégorie U9 est programmée le 21 septembre 2024. Les clubs seront convoqués sur les sites retenus par le District. Les clubs présenteront obligatoirement 1 équipe (2 exceptionnellement). L'ambition est celle d'une présence de tous les clubs sur ces rassemblements. Les clubs absents ne pourront pas être support de plateaux.

Le nombre d'équipes par plateau est limité à 8, à raison de 2 équipes maximum du même club.

Afin de garantir une stabilité des calendriers, les équipes engagées à la date du 04/09/2024 participeront aux 2 premiers plateaux programmés les 12 octobre 2024 et 9 novembre 2024.

Les engagements reçus au-delà du 04/09/2024 permettront l'affectation des équipes concernées à compter du 23/11/2024 sur les plateaux. Les équipes compléteront les places vacantes dans les différentes poules. La proximité géographique ne pourra être garantie.





Les équipes sont engagées sur 3 niveaux de pratique au choix des clubs (Promotion, Espoirs, Bourgeons). Comme annoncé lors des réunions techniques du 18 Juin, pour la phase Printemps, il sera mis en place un quatrième niveau de pratique (niveau Avenir). Les clubs y seront orientés au regard de la liste des clubs s'étant engagés sur les Niveaux U11 Promotion et/ou U13 Excellence).

U15

Responsable : Luc de BURINE de TOURNAY, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

U15 D1 D2 :

Journée du 15/09/2024 :

En raison de la tenue de l'Assemblée Générale des Jeunes Arbitres du samedi 14 septembre 2024, les rencontres U15 D1 et D2 seront jouées uniquement le dimanche 15 septembre.

Exceptionnellement, aucune rencontre ne pourra être anticipée au samedi 14 septembre.

